

Département de l'Yonne

COMMUNE DE GURGY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 5 décembre 2019

Le 5 décembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de GURGY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme le maire Aurélie BERGER,

Etaient présents : M. Jean-Luc LIVERNEAU, M. Michel PANNETIER, Mme Pascalyne PELAMATTI, M. Guillaume GORAU, M. Jacques SATRE, Mme Magali COUM, Mme Stéphanie PEPIN, M. Norredine SAIDI, M. Didier DOUGY, M. Laurent DAVION.

Etaient excusés : Mme Béatrice MERCIER, Mme Martine BARGE.

Ont donné pouvoir : Mme Béatrice MERCIER à Mme Magali COUM, Mme Martine BARGE à Monsieur Jacques SATRE.

Monsieur Didier DOUGY est nommé secrétaire de séance.

I Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 novembre 2019

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

II Informations générales

1. Organisation du dimanche 29 décembre 2019.

Madame Pelamatti rappelle le planning des festivités prévues :

16h00 à 17h30 :

Boom des enfants et ses mascottes

Guillaume, professeur de zumba et Dj Arnaud, réchaufferont l'ambiance avec des chorégraphies pour les enfants !

Présence de mascottes et d'un stand photo booth

17h30 :

- Vœux de la municipalité

Projection de la vidéo promotionnelle de Gurgy réalisée par Comcom TV

Discours de Mme le Maire

Remise des médailles aux agents

Des bons seront distribués aux enfants, agents et élus, comme l'an dernier, pour un chaud chocolat, une bière pression ou une crêpe.

- Spectacle de la Troupe Etinc'elles

Elsa et Carline, artistes Orléanaises, formées à l'école du Cirque, vous feront voyager dans un monde féerique et poétique avec des numéros aériens et au sol.

- Concert du groupe Raoul Volfoni

Le groupe pop rock « Raoul Volfoni » animera l'après-midi avec un concert déjanté !

- Envol de lanternes célestes

Pour compléter les festivités nous vous invitons à participer à un lâcher de lanternes célestes.

De 16h à 20h :

Pour le plaisir des yeux et des papilles, des plus jeunes comme des plus grands, des commerces de bouche et de restauration seront présents.

Vous pourrez également découvrir l'exposition de l'artiste plasticien, Germain Huby, intitulée « ô Risorius » à l'Espace culturel (de 14h à 18h). L'artiste présente des extraits de ses planches de BD ainsi qu'une projection vidéo d'une œuvre intitulée « Rosae Venenosae ».

Madame Pelamatti sollicite l'ensemble des élus pour la préparation de cette manifestation qui sera la dernière du mandat. Il faudra du monde pour le fléchage, la tenue de l'espace culturel, la vente des lanternes.

Madame le maire ajoute qu'en raison des prochaines élections municipales, il n'y aura pas de bilan des réalisations 2019 et aucune projection ne sera faite pour 2020. La municipalité ne proposera pas de vin d'honneur. Quelques stands de bouche seront cependant présents et permettront aux spectateurs de se restaurer.

2. Bilan de l'escale pour la saison 2019

La saison de l'Escale de Gurgy (aire d'accueil pour les camping-cars et bateaux) a débuté le 1^{er} avril et s'est terminée le 30 octobre 2019. Nous avons eu une bonne fréquentation touristique avec un peu plus de 8 000 touristes.

Résultats chiffrés

	2018	2019
Recettes	31 076 €	33 200 €
Dépenses	23 566 €	23 762 €
Excédent	7 510 €	9 438 €

**3. Mise à disposition du chalet de l'escale**

Madame le maire informe les élus que les deux jeunes sans domicile fixe ont quitté le chalet mardi pour être hébergés temporairement à l'hôtel en attendant une solution plus pérenne. Ils sont pris en charge par le conseil départemental qui les accompagne dans leurs différents démarches et met en place l'ensemble des suivis nécessaires, hébergement, social, insertion, psychologique.

Monsieur DOUGY indique que des retours négatifs de certains administrés lui sont revenus notamment concernant les affaires laissées par les jeunes entre les deux chalets. Il serait nécessaire de communiquer sur la suite donnée et l'évolution des jeunes car le ressenti des gens lui semble négatif.

Madame COUM précise que Madame le maire est responsable de toute la population sur le territoire de la commune à titre provisoire ou définitif et qu'il est donc de sa responsabilité de trouver les interlocuteurs professionnels afin de trouver les solutions. Dans le cas présent, cela aura duré sept semaines.

Madame le maire remercie les élus de leur soutien sur ce dossier et précise que de nombreux habitants ont été sensibles à cette situation et ont participé en aidant les jeunes sous différentes formes, dons, aide, accompagnement. Cette situation témoigne qu'il est tout à fait possible sur une commune rurale de faire évoluer ce type de situation.

Monsieur Satre rejoint Madame le maire et se dit satisfait que l'on ait pu faire cela sur la commune.

Monsieur DOUGY témoigne qu'il a déjà, à titre personnel, aidé un voisin pour l'isolation de sa maison. Cependant, dans un contexte actuel difficile économiquement pour certains, cette compétence n'étant pas du ressort de la commune, il est important de communiquer sur les résultats positifs d'une telle démarche.

4. Création d'un journal local.

Madame le maire indique que Monsieur Michel Barda, commandeur dans l'ordre national du mérite et Président de Festithéâtre, a écrit à la commune afin d'exposer son projet de création d'un journal local en vue de développer l'attractivité du sud de l'Auxerrois.

5. Véloroute.

Monsieur Pannetier expose les avancées de la véloroute, l'accès à la maladière vers M. Bricolage est terminé et le projet progresse actuellement plaine des Iles à Auxerre. Il rappelle qu'elle sera à la porte de Gurgy en 2020 et qu'elle traversera Gurgy en 2021, c'est un projet très favorable pour la commune en terme de développement touristique. Il précise que les élus de Gurgy ont demandé, lors de la dernière réunion, la sécurisation du passage piéton sous le pont de l'autoroute situé sur la commune. Enfin, il évoque le courrier reçu par la commune concernant l'utilisation du reliquat budgétaire au profit de la traversée de la nationale au niveau de la cour barrée et sollicite l'avis du conseil afin qu'une délibération soit ajoutée à l'ordre du jour. Devant l'avis, unanime des élus présents, Madame le maire ajoute la délibération qui sera prise en fin de séance, à l'issue des autres points déjà prévus.

6. Protocole d'accord étang MORIN.

Devant le litige concernant la prise en charge des abords de l'étang limitrophe à celui de la commune, un bornage a été réalisé et une convention va être établie et soumise à Monsieur Morin afin de clarifier cette situation.

III Finances

Délibération 2019/65 : Transfert de la compétence assainissement

Madame la maire rappelle que la compétence assainissement est transférée à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2020.

Lors du transfert, la commune est libre de choisir de transférer à la communauté d'agglomération ou de réintégrer au budget principal de la commune le solde budgétaire du budget d'assainissement constaté au compte administratif 2019.

La constatation définitive se fera lors du vote du compte administratif 2019 qui aura lieu début 2020. Considérant les données financières ci-dessous, Madame le maire souhaite acter dès à présent l'orientation du conseil municipal.

Bilan financier assainissement

Gurgy

Au 02/12/2019

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
	- €	98 511,95 €
	Investissement	
	Dépenses	Recettes
	46 184,17 €	335 607.67 €
	Solde au 02/12/2019	
	46 184,17 €	434 119.62 €

Solde final

387 935.45 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **CHOISIT** de réintégrer le solde du budget assainissement sur le budget principal de la commune de Gurgy.

Madame le maire présente le projet de création d'un pumtrack et profite de la présence dans l'assistance de Malo BERGER, 1^{er} adjoint du conseil municipal des jeunes pour lui demander ce qu'est pumtrack. Malo indique qu'il s'agit d'un terrain de bosses pour la pratique du roller, du skate ou encore de la trottinette. Le terrain sera installé juste après le city stade.

Délibération 2019/66 : Demande d'aide financière pour la création d'un équipement sportif de proximité : Pumtrack

Madame la maire rappelle que le Conseil Municipal de Gurgy travaille à la réalisation d'un Pumtrack. Un Pumtrack est un parcours en boucles, composé de bosses et de virages relevés destinés à la pratique des sports de roues et roulettes : VTT, BMX, Rollers, Skates, Trottinettes, Draisiennes.

Le choix du conseil municipal des jeunes s'est arrêté sur une piste de 90 mètres linaires bitumée au tracé à définir avec l'entreprise retenue. Le budget prévisionnel est de 40 000 € HT, 48 000.00 TTC.

Le plan de financement du Pumtrack est le suivant :

Dépenses	Montant HT		Recettes	Montant HT
Acquisition Hors taxes (20% TVA)	40 000 €		Subventions	
			CAF	6 000.00 €
			CONSEIL RÉGIONAL 40 %	16 000.00 €
			CONSEIL DEPARTEMENTAL	5 000.00 €
			COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS	5 000.00 €
			Autofinancement (ou emprunt)	8 000 €
TOTAL	40 000 €		TOTAL	40 000 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Autorise** Madame le maire à solliciter une aide financière auprès de la caisse d'allocations familiales, du conseil départemental, du conseil régional et de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois.
- **S'engage** à inscrire la dépense au budget primitif 2020.

Délibération 2019/67 : Demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Yonne pour le fonctionnement de l'Espace culturel.

La commune de Gurgy souhaite déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Yonne pour financer sa programmation culturelle de 2020.

Des expositions diverses et variées sont prévues ainsi qu'une résidence d'artiste.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE de solliciter du Conseil Départemental de l'Yonne une aide financière de 4 000.00 €, pour la réalisation de son programme culturel 2020.

Délibération 2019/68 : Demande d'aide financière auprès de la Communauté d'agglomération de l'auxerrois pour le fonctionnement de l'Espace culturel

La commune de Gurgy souhaite déposer une demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération de l'auxerrois pour financer sa programmation culturelle de 2020.
Des expositions diverses et variées sont prévues ainsi qu'une résidence d'artiste.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE de solliciter de la Communauté d'agglomération de l'auxerrois une aide financière de 4 000.00 €, pour la réalisation de son programme culturel 2020.

Délibération 2019/69 : Délibération modificative n°5 sur le budget principal.

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de réajuster certaines lignes du budget principal pour tenir compte des travaux d'éclairage public envisagés suite aux travaux d'assainissement programmés à l'issue du diagnostic assainissement ainsi que la masse salariale.

Elle propose donc de modifier les inscriptions prévues comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n° 5 suivante :

Section de fonctionnement						
Dépenses				Recettes		
Chap	Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
012	64111	Rémunération du personnel	20 000.00 €	6419/013	Atténuation de charges	20 000.00 €
TOTAL			20 000.00 €	TOTAL		20 000.00 €

Section d'investissement							
Dépenses					Recettes		
Chap	Article	Désignation	Montant	Opé	Article	Désignation	Montant
21	2188	Autres immobilisations corporelles	- 4 500.00 €	ONA			
20	2051	Concessions et droits similaires	+ 4500.00 €	ONA			
21		SDEY	14 500.00 €	30	1641	emprunt	14 500.00 €
TOTAL			0.00 €		TOTAL		0.00 €

Délibération 2019/70 : Consultation pour étude et chiffrage des travaux de voirie pour la réfection de la rue des pâtures et du chemin de Néron, (cf. dossier ADT en annexe).

Suite à l'étude de faisabilité de la réhabilitation de la rue des pâtures en annexe réalisée par l'ATD, Madame le maire propose de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la rue des pâtures, du chemin de Néron à l'ATD et de la rue de Chemilly,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

MOINS la voix de Madame Magali COUM qui ne prend pas part au vote en qualité d'habitante du chemin de Néron,

- **CONFIE** la maîtrise d'œuvre de la rue des pâtures, du chemin de Néron et de la rue de Chemilly à l'ATD.

Délibération 2019/71 : Dissimulation des réseaux basse tension – éclairage public et télécom Rue des 3 Cailloux.

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2019/23 qui a acté la dissimulation des réseaux de la rue des 3 Cailloux pour la partie comprise entre la Rue de la Fontaine Lison et le n° 10 de la rue des 3 Cailloux. Cette dissimulation permettra de valoriser le centre bourg.

Madame le Maire indique qu'il n'avait pas été pris en compte les réseaux de l'impasse situé juste avant le cabinet d'infirmière.

Madame le Maire précise qu'un nouveau devis a été demandé auprès du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne. Celui-ci comprend l'Impasse et la partie comprise entre la Rue de la Fontaine Lison et le n°10 de la Rue des 3 Cailloux. Le coût estimatif global de ce nouveau devis est de 159 318.24 € dont 76 605.92 € à la charge de la commune. A savoir que le 1^{er} devis (Rue de la Fontaine Lison au 10 Rue des 3 cailloux sans l'impasse) s'élevait à 135 532.08 € pour dont 62 263.13 € à la charge de la commune.

Après avoir entendu les explications de Madame Le maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ACCEPTE les travaux proposés par le SDEY et leur financement selon les termes de la convention financière, à savoir :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupéré e par le SDEY)	FACE / ARTICLE 8 40% plafonné à 60000 €	SDEY HT 20%	Part commune HT 40%
Basse Tension	116 957.42 €	97 464.52 €	19 492.90 €	24 000€	12 000 €	24 000€
Type de travaux				Reliquat en fonds propres	SDEY HT 30%	Part commune HT 70%
				37 464 €	11 239.36 €	26 224.80 €
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupéré e par le SDEY)		SDEY HT 50%	Part commune HT 50%
Eclairage Public	11 546.34€	9 621.95€	1 924.39€		4 810.98€	4 810.98€
Réseaux Télécom *	Montant TTC	Montant HT	TVA		SDEY TTC 30%	Part commune TTC 70%
	30 814.48 €	25 678.74€	5 135.77€		9 244.34€	21 570.14€
TOTAL	159 318.24€	132 765.21€	26 553.06€		37 294.68 €	76 605.92 €

S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2019 au compte 204 (12) ou (1582) pour les travaux d'investissement, et aux comptes 605 et 758 pour les travaux de fonctionnement réseaux télécom et fibre optique.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

Délibération 2019/72 : Tarifs de la régie des manifestations communales

Madame le maire explique qu'en vue de l'organisation de la manifestation du 29 décembre 2019, il convient de mettre à jour les tarifs applicables lors des manifestations communales.

Sur proposition de Madame le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

PRECISE que l'ensemble des tarifs ci-dessous s'appliqueront à compter du 10 décembre 2019.

FIXE à 5 € par jour le prix des places pour une surface maximum de 9 m2,

FIXE à 1.5 € le prix d'un lampion,

PRECISE que les modalités de facturation seront appliquées comme prévues dans la délibération créée à ce sujet.

Délibération 2019/73 : Attribution des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement

Madame le maire rappelle le transfert de la compétence assainissement à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2020, les délibérations 2019-60 et 2019-62 du 4 novembre 2019 validant le programme des travaux et leur financement.

Suite à la consultation publiée le 5 novembre 2019, à la Commission d'Appel d'Offre (CAO) d'ouverture des plis du 27 novembre 2019 et à la CAO d'attribution du marché du 5 décembre 2019

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles 26, 28, 40 et 77 du Code des Marchés publics,

VU le cahier des charges défini pour le marché cité en référence,

VU les offres présentées par les différentes entreprises mises en concurrence :

Pour le lot 1 :

1. COLAS NORD-EST, 48 chemin des ruelles 89 380 Appoigny

Pour le lot 2 :

2. TELEREP France, ZAC du petit Parc 78 920 Ecquevilly
3. SADE, 314 rue Foch 77 000 Vaux le Pénil
4. VIDEO INJECTION INSITUFORM, ZA du Pont Rouge 22 440 Tremuson
5. COLAS NORD-EST, 48 chemin des ruelles 89 380 Appoigny
6. PASCAL GUINOT TRAVAUX PUBLICS, Rue Henri Paul Schneider 71 210 Montchanin
7. TERIDEAL SOCIETE D ENTRETIEN 4 Bd Arago 91 320 Wissous
8. ATEC REHABILITATION ZA de la Barricade 22 170 Plerneuf
9. M3R MANCHETTES RESINES REHABILITATION, 5 rue Ettore Bugatti 91 310 Linas

VU la proposition de rapport des analyses des offres du cabinet BIOS

VU la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 décembre 2019,

Pour le lot 1, considérant que la société Colas Nord Est est la seule à avoir répondu et que son offre est conforme au cahier des charges à un prix correct,

Pour le lot 2, considérant que la société Vidéo Injection Insituform est la mieux disante,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE de conclure pour le lot 1 avec la société Colas Nord Est, 48 chemin des ruelles, 89380 Appoigny, un marché public d'un montant de 133 000.00 € HT soit 159 600.00 € TTC, selon la procédure adaptée.

DECIDE de conclure pour le lot 2 avec la société VIDEO INJECTION INSITUFORM, ZA du Pont Rouge 22 440 Tremuson, un marché public d'un montant de 7 9 990.00 € HT soit 95 988.00 € TTC, selon la procédure adaptée.

DIT que les dépenses sont inscrites au BP 2019 de l'assainissement (DM n°4).

Monsieur SATRE établit le lien avec la clôture du SIETEUVA, syndicat des eaux qui présente un solde excédentaire de 2.7 million d'euros, dont 1.7 million est destinés à solder les emprunts et les travaux réalisés à Vaux et 1 million d'euros reversé aux communes proportionnellement à leur participation lors de la mise en place du syndicat, ce qui représente 21 000.00 € pour Gurgy. La situation laissée à la CA est très correcte, la station est en bon état. Il reste à un litige en cours concernant la chaudière bois qui n'était pas adaptée et a donné lieu à un recours juridique.

Monsieur LIVERNEAUX est satisfait que le discours des élus ait évolué concernant la redistribution du solde.

Monsieur SATRE assure que la redevance des eaux usées sera stable en 2020. La CA envisage une hausse de 1 % les années suivantes visant à une uniformisation à terme.

Monsieur PANNETIER revient sur le courrier reçu de Madame CAPITAIN du conseil départemental visant à obtenir l'avis des communes sur le passage de la D 606 au niveau de la Cour Barrée.

Délibération 2019/74 : Utilisation du reliquat budgétaire de la véloroute

En date du 31 octobre 2019, la commune de Gurgy a reçu un courrier du conseil départemental l'informant qu'un comité de pilotage s'est tenu le 29 mai dernier au sujet de la traversée de l'Auxerrois par la véloroute. Lors de cette séance, il a été proposé que le reliquat prévisionnel du projet de la traversée de l'Auxerrois, estimé à 470 000.00 € hors taxes, soit consacré à sécuriser la traversée par ladite véloroute du pont de la cour barrée sur la RD 606.

Le COPIL a estimé que la solution technique la plus appropriée consiste à réaliser une passerelle en console en aval du pont dédiée aux modes actifs (vélos et piétons), associée à une traversée piétonne de la RD 606 régulée par des feux tricolores.

Aussi, le conseil départemental souhaite recueillir l'accord de l'ensemble des communes concernant l'utilisation du reliquat de crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

EMET un avis favorable à consacrer le reliquat des 470 000.00 € HT pour sécuriser la traversée par la véloroute du pont de la cour barrée sur la RD 606.

Madame le maire propose de faire le traditionnel tour de table.

Madame COUM remercie les élus qui ont participé à la collecte alimentaire, le caddy a recueilli 35 kilogrammes de denrées.

Monsieur DOUGY donne un éclairage par rapport au déroulement des affouages. 14 administrés ont participé au tirage au sort et 7 se sont ensuite désengagés. Le protocole établi est bon mais pose problème aux affouagistes pour certaines parcelles dont les arbres sont très éloignés des travées. Il faut donc les transporter pour les ramener sur les travées, ce qui nécessite un matériel adapté que tous ne possèdent pas. L'Office National des Forêt a réalisé des travées sur des souches importantes qui peuvent crever des pneus et sur un terrain très humide sur lequel il est difficile de circuler. Le responsable de l'ONF l'a reconnu, il a l'habitude de gérer ça mais nous sommes malgré tout devant une situation problématique. Il faut envisager soit de relancer la publicité sur les lots restants, soit le faire réaliser par une entreprise. La réflexion est en cours.

Monsieur DOUGY trouve que la commune est bien triste avec son seul sapin sur la zone commerciale.

A ce sujet, Madame le maire remercie Madame Nathalie DAVION qui a fédéré les commerçants du centre pour réaliser la décoration de la place des commerces. La place de la rivière sera quant à elle décorée aux environs du 16 décembre. Les luminaires défectueux ne seront pas remis. Le conseil municipal des jeunes organise le concours de la maison la mieux décorée.

Madame PELAMATTI indique que la commune a contribué à la décoration de la place des commerces en finançant les guirlandes lumineuses.

Madame le maire précise que les vieilles guirlandes réformées sont données à la commune de Rouvray.

Monsieur SAIDI demande s'il serait possible d'identifier au sol au moyen de pochoirs la possibilité de circuler à vélo dans les deux sens devant les écoles alors que la rue est à sens unique.

Madame le maire rétorque que ce sera réalisé dès que la météo le permettra.

Monsieur SAIDI s'interroge sur les zones accessibles à la fibre. Madame le maire informe que toutes les zones reliées par voie sous terraines sont accessibles à la fibre. En revanche, pour les zones reliées en aérien, une étude est nécessaire et doit être demandée à la CA qui est en charge du dossier.

Monsieur PANNETIER rapporte les éléments transmis par le syndicat d'énergie lors de la dernière réunion. Depuis le 9 novembre 2019, tous les compteurs peuvent passer en groupement de commande.

Auparavant, seuls ceux de plus de 36 KWA étaient éligibles. Il indique que le syndicat a contractualisé avec ENGIE pour les plus de 36 et avec EDF pour les moins de 36. Monsieur PANNETIER développera les économies financières réalisées dans le cadre du groupement de commande à la prochaine réunion travaux.

Madame PELAMATTI rappelle que la sainte Barbe se déroulera le 14 décembre à 18h30 au Centre de Première Intervention et compte sur la présence d'un maximum d'élus.

Monsieur LIVERNEAUX indique que le jury départemental du fleurissement ne passe plus pour les particuliers. Les 3 dossiers de Gurgy transmis fin août ont reçu le prix. L'Alefpa a reçu le premier prix pour les édifices publics. Il informe que l'association Comcom TV a réalisé un reportage vidéo de Gurgy à partir de plus de 1700 vues. Il demande des précisions sur la sécurisation établie par l'entreprise Mansanti dans le cadre des travaux de voirie Rue de l'Abbé Pierre. Par ailleurs, il pensait que les travaux prévus rue de l'Ormée concernaient les trottoirs de chaque côté et non un seul. Enfin, il remarque que la toiture du proxi n'est toujours pas réparée, il faut relancer le devis et l'assurance.

Monsieur SATRE précise que pour les travaux réalisés rue de l'Ormée, le projet a été validé en commission travaux. Il fait suivre à l'entreprise Mansanti les remarques sur la mise en sécurité des travaux en cours.

Monsieur GORAU est satisfait de la réalisation du pumtrack pour les jeunes et remarque qu'il s'agit d'un aménagement plutôt rare.

Concernant le réaménagement du groupe scolaire, Monsieur SATRE informe que l'accord du permis ne devrait plus tarder à nous parvenir. L'architecte travaille sur le projet de consultation qui sera présenté le 18 décembre en commission travaux. Le dossier final sera publié début janvier 2020 pour une attribution en février.

Monsieur DOUGY rapporte la plainte d'un de ses locataires dont le compteur Linky était défectueux et indiquait une surconsommation et donc une surfacturation qui n'existait pas. Il a été nécessaire de le faire remplacer.

Monsieur SATRE rappelle que la journée de cohésion de la réserve communale de sauvegarde aura lieu ce samedi.

Mme le maire lève la séance à 21h.